

N°2018-CA-31

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
14
- Pouvoirs :
1
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A
LA REFONTE DU SYSTEME DE GESTION OPERATIONNELLE**

Le 13 décembre 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

M. Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Sergent Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur André GAUTIER.

Étaient absents excusés :

Mme Chantal COTTEREAU.

MM. Eric BLOND, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération n° 37 du Conseil d'administration du 10 juillet 2015 autorisant la création de l'autorisation de programme relative à la refonte du système de gestion opérationnelle, modifiée.

*

**

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme destinée à la refonte du Système de Gestion Opérationnelle (SGO), créée en 2015.

L'autorisation de programme a été calibrée pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les matériels et logiciels ainsi que les modifications d'infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du nouveau SGO.

Le nouveau SGO est entré en service le 9 mai 2017.

Cependant, l'admission des équipements informatiques n'a pu être prononcée définitivement que le 13 mars dernier.

Les crédits de paiement de l'exercice 2018 ont permis de traiter les soldes de marchés. L'AP peut désormais être clôturée.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement	
		Crédits déjà consommés	2018
Refonte du SGO	7 543 098,00 €	5 956 824,55 €	1 586 273,45 €
			841 661,43 €

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant global	Montant Final	Finale/Initiale (en €)	Finale/Initiale (en %)
Refonte du SGO	7 543 098,00 €	6 798 485,98 €	- 744 612,02 €	-9,87%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20181213-2018-CA-31-DE

*

**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Publication : 14/12/2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER